



## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme DECAMP - LUYPAERT demeurant Chemin du Try 39 à 1300 WAVRE.

Le terrain concerné est situé Chemin du Try, 39 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section D n°396N.

Le projet consiste en la construction d'une annexe vitrée type véranda, et présente les caractéristiques suivantes :

- Extension de type véranda de 18,78 m<sup>2</sup> accolée à la façade arrière, pour 3 m de hauteur ;
- Toiture plate, menuiseries en aluminium de ton gris (et sur un pignon un panneau "equitone" gris foncé).

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article D.IV.40 du Code du Développement territorial : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Les écarts aux prescriptions du lotissement sont les suivants :

- Le volume sort légèrement de la zone de bâtisse ;
- Toutes les façades des constructions auront les mêmes matériaux et le même aspect architectural ;
- Les volumes secondaires ne peuvent occuper plus du tiers de la longueur de la façade correspondante ;
- Les menuiseries d'aspect métallique ne sont pas autorisées.

La consultation du dossier se fera de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be). En cas de stricte nécessité, une consultation des documents sur place pourra être organisée uniquement sur rendez-vous. Toute demande de rendez-vous doit être formulée par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 8 au 22 novembre 2021 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

A Wavre, le 25 octobre 2021